

Préambule

Dans le cadre d'une modification majeure du programme de baccalauréat en travail social, un stage d'initiation à l'action communautaire a été mis en place et la première édition de ce stage a été réalisée à l'hiver 2020. Ce Guide vise, entre autres, à présenter la nature du stage d'initiation à l'action communautaire, son fonctionnement et le rôle des différentes actrices.

N.B. Pour en faciliter la lecture, ce document emploie le féminin.

Rappel des objectifs du stage

Les objectifs généraux sont de :

- Se familiariser avec le fonctionnement d'un organisme communautaire ou d'une association citoyenne et avec le mode d'intervention propre à ce milieu;
- Prendre part, avec d'autres étudiantes, en équipe de quatre (4), à l'organisation et à la réalisation d'activités réunissant un groupe d'individus afin de mener, soit une intervention de groupe, c'est-à-dire une intervention visant le groupe lui-même, soit une action collective, c'est-à-dire une action qui aura la collectivité et ses conditions d'existence comme objet principal;
- Faire l'analyse d'un problème social, des possibilités d'intervention qui en découlent ainsi que d'un processus d'intervention (de groupe ou collective) tel que mis en place par l'organisme / l'association citoyenne dans lequel se déroule le stage
- Tirer profit de l'immersion dans un milieu de pratique pour effectuer une synthèse des apprentissages (théoriques et méthodologiques) effectués à ce jour

Les objectifs spécifiques sont de :

- Expérimenter l'une ou des phases d'un processus d'intervention de groupe ou d'action collective en s'intégrant aux activités de l'organisme d'accueil (milieu de stage);
- Appliquer les habiletés de base et attitudes favorisant le travail en équipe et le partenariat avec des groupes de la communauté;
- Effectuer un retour réflexif et théorique sur les apprentissages du stage dans le cadre de rencontres périodiques d'encadrement collectif.

Cours concomitant TRS2750 Action collective et travail social

Pendant le cours-stage TRS4001, les étudiantes suivent le cours TRS2750 Action collective et travail social. Celui-ci permet de se nourrir de l'expérience de stage en cours et favorise une représentation plus concrète des conditions de pratique en milieu communautaire pour aborder de manière plus approfondie les fondements théoriques et les approches de l'action collective en travail social ainsi que les processus et enjeux qui lui sont associés.

Brève description du stage¹

Le stage a lieu à la session d'hiver de la deuxième année du cheminement régulier à temps complet. Il se réalise, en équipe de quatre (4) stagiaires, dans un organisme communautaire ou une association citoyenne de la région de Montréal.

Le stage comporte trois principales activités :

1. Observation participante dans le milieu de stage, dans la mesure du possible;
2. Soutien à l'organisme d'accueil dans la mise en œuvre (organisation et réalisation) d'une ou des activités visant le regroupement d'individus autour d'une problématique ou d'un enjeu partagé;
3. Recherche et observation sur la nature du ou des problèmes vécus par les personnes, les groupes et les communautés concernées, sur le type d'intervention(s) réalisée(s), et sur les conditions mises en place par le milieu pour intervenir.

Structure et horaire du cours-stage

Le cours-stage est un cours de trois (3) crédits qui comprend 135 heures de travail² répartis généralement de la façon suivante :

Activités de stage (heures consacrées aux activités de stage dans le milieu ou à l'externe, incluant les activités de formation relatives au milieu de stage)	15 semaines de 5,5 heures	82,5 heures
Rencontres de supervision collective	3 rencontres du groupe-classe de 3 heures 3 rencontres en sous-groupes de 3 heures	18 heures
Lectures relatives au cours, production des travaux, etc.		34,5 heures
TOTAL :		135 heures

Ainsi, bien qu'il soit exigé de la part des étudiantes qu'elles consacrent 5,5 heures par semaine aux activités de stage, elles ne seront pas tenues d'être présentes en tout temps dans leur milieu d'accueil. En effet, certaines activités de stage nécessitant des rencontres d'équipe (par exemple, préparation de matériel, concertation entre les membres de l'équipe) pourront être réalisées à l'extérieur de l'organisme (en présentiel ou en virtuel). Néanmoins, ces heures doivent être nécessairement consacrées au projet dans le cadre du stage.

Le stage se déroule généralement les **mercredis** dans un des blocs horaires suivants, à confirmer avec le milieu de stage dès la première rencontre : AM-PM ou PM-soirée. En cas de conflit d'horaire causé par un emploi, une attestation de l'employeur devra parvenir par courriel à la chargée de formation pratique avant le 1^{er} décembre et des aménagements pourront être envisagés.

¹ Pour plus de détails, consulter le plan de cours disponible en ligne sur le site de l'École de travail social :

<https://travailsocial.uqam.ca/>

² Dans le règlement des études de premier cycle de l'UQAM, l'article 1.4.1. stipule que «un crédit correspond, selon l'estimation de l'Université, à quarante-cinq heures d'activités d'apprentissage, y compris l'évaluation.»

Les rencontres de supervision collective se tiennent à l'UQAM selon l'horaire du cours TRS4001 choisi par l'étudiante lors de son inscription. Une première rencontre de démarrage, en début de session, et la dernière rencontre de bilan, à la fin de la session, réunissent l'ensemble du groupe cours qui représente environ trente-six (36) étudiantes. Les autres rencontres se déroulent principalement en sous-groupe. Chaque sous-groupe est composé de trois (3) équipes de stagiaires réparties dans trois (3) milieux de stage différents pour un total de douze (12) étudiantes.

Processus de préparation, de placement et de rentrée en stage

À l'automne qui précède l'entrée en stage, la personne chargée de formation pratique s'assure de transmettre l'information relative au stage d'initiation à l'action communautaire (TRS4001) aux étudiant.e.s qui réaliseront leur stage à l'hiver. L'École de travail social, par le travail de la chargée de formation pratique, est responsable de solliciter les milieux de pratique, de recueillir les offres de stage et d'analyser l'adéquation entre les activités proposées par les milieux et les exigences du cours-stage.

Lors du premier cours de la session, l'enseignante proposera une activité pédagogique qui aura pour objectifs 1) de former les équipes et 2) de paier les équipes avec un milieu de stage dont l'offre a été validée par la chargée de formation pratique.

Une fois que chaque équipe sera paierée avec un milieu de stage, celle-ci aura la responsabilité de contacter le répondant du milieu de stage pour déterminer une première rencontre. Cette rencontre doit avoir lieu durant la première ou la deuxième semaine de la session. Lors de cette rencontre, les étudiant.e.s et le.la répondant.e devront compléter une entente qui balisera le stage. À cet égard, des outils seront mis à la disposition des étudiant.e.s.

Encadrement du stage

L'encadrement des étudiantes en stage est assuré de trois manières :

1. Encadrement dans le milieu de stage par la personne répondante

Dans chaque milieu, les étudiantes sont encadrées par une personne répondante qui est soit à l'emploi de l'organisme ou soit activement engagée dans son administration et son fonctionnement quotidien. Cette personne a la responsabilité d'accueillir les étudiantes, d'assurer leur intégration, de répondre à leurs questions ponctuelles, de définir avec elles les tâches et les activités qu'elles auront à accomplir. Un protocole d'entente (voir annexe 1) sera complété par l'équipe de stagiaire à la lumière de ce qui sera convenu avec la répondante et le milieu de stage.

Si un problème sérieux susceptible de compromettre le bon déroulement du stage survenait, la personne répondante a la responsabilité d'en informer l'enseignante-superviseure de stage qui fera rapport à la chargée de formation pratique afin qu'elle puisse évaluer les conditions de maintien ou de retrait de l'équipe de stagiaires dans le milieu.

À la fin du stage, la personne répondante fournit à l'enseignante-superviseure de stage une appréciation de la contribution de l'équipe de stagiaires et de leur participation aux activités de l'organisme (voir Annexe)

2. Supervision collective et retour réflexif et théorique sur les apprentissages

Les étudiantes ont également l'occasion de faire le point et de réfléchir sur leur stage dans le cadre de rencontres de supervision collective qui se tiennent à six (6) reprises en cours de session et qui sont animées par une enseignante. Ces rencontres ont lieu environ aux trois (3) semaines.

De manière générale, les rencontres de supervision collective offrent un espace où les étudiantes discutent de leur stage et complètent leurs apprentissages en profitant de l'éclairage combiné que leurs collègues et l'enseignante-superviseure peuvent apporter. Les discussions portent sur des thématiques convenues à l'avance et directement liées aux objectifs du stage, par exemple : le processus d'intervention collective et ses étapes, les dynamiques de groupe, les formes d'intervention en travail social et leur complémentarité, le bilan, à partir de l'expérience de stage, des apprentissages effectués à ce jour dans le cadre de la formation en travail social.

3. Cours concomitant TRS2750 Action collective et travail social

Pendant le cours-stage TRS4001, les étudiantes suivent le cours TRS2750 Action collective et travail social. Celui-ci permet de se nourrir de l'expérience de stage en cours et favorise une représentation plus concrète des conditions de pratique en milieu communautaire pour aborder de manière plus approfondie les fondements théoriques et les approches de l'action collective en travail social ainsi que les processus et enjeux qui lui sont associés.

Évaluation de l'expérience

Annuellement, une évaluation de l'expérience de stage est réalisée par trois groupes d'actrices dans le cadre du stage d'initiation à l'action communautaire. Tout d'abord, les étudiantes, lors d'une rencontre à la fin de la session sont invitées à faire le bilan de l'expérience et leurs apprentissages. De plus, les répondantes dans les milieux de stage sont sollicitées afin de partager leur appréciation de l'expérience d'accueil du groupe de stagiaires (voir annexe). Enfin, l'équipe d'enseignantes-superviseures, dans la cadre d'une rencontre post-stage, procèdent à l'évaluation de la session. Les commentaires sont consignés, des recommandations sont identifiées et servent à améliorer l'enseignement pour les années futures.

Rôles et responsabilités des actrices

L'équipe de formation pratique 1 (TRS4001 Initiation à l'action communautaire) est composée des enseignantes, de la professeure pivot et de la chargée de formation pratique. Des rencontres se tiennent en amont et en aval du stage. En amont, une rencontre préparatoire permet à chacune d'être informée des procédures, rôles et tâches des unes et des autres. C'est aussi l'occasion d'informer l'équipe du portrait des milieux et de la nature des stages identifiés et de les répartir entre les groupes-cours. En aval, une rencontre vise à faire le bilan de l'expérience des stages et des supervisions collectives afin de formuler des perspectives pour l'année suivante.

Enseignante :

- Enseignement et animation des rencontres de supervision collective
- Accompagnement, encadrement pédagogique et évaluation des apprentissages en stage

- En cas de difficulté en stage (au sein de l'équipe de travail ou équipe-milieu de stage), évaluation de la situation et intervention auprès de l'équipe de stagiaires et du milieu. Au besoin, concertation avec la chargée de formation pratique
- Participation aux rencontres de l'équipe de formation pratique

Professeure pivot :

- Responsabilité de la dimension pédagogique et de l'arrimage avec les préalables au cours et le cours concomitant TRS2750 Mobilisation et action collective en travail social
- Collaboration avec l'équipe d'enseignantes du TRS 4001, du TRS 2750 et la chargée de formation pratique
- Participation aux rencontres de l'équipe de formation pratique

Chargée de formation pratique :

- Participation à l'analyse des demandes de reconnaissance pour le cours TRS4001
- Planification et coordination de l'ensemble du processus de préparation et de placement en stage
- En cas de difficulté en stage (difficulté en lien avec milieu de stage), évaluation de la situation et intervention auprès du milieu de stage, en concertation avec l'enseignante
- Coordination de l'équipe de formation pratique dans la réalisation des stages et le bilan annuel

Processus en cas de difficulté en stage

Si une difficulté se présente en cours de stage :

1. Les membres de l'équipe doivent d'abord échanger sur ce qui fait problème et sur les pistes de solution à mettre en place
2. L'équipe avise l'enseignante qui peut les accompagner, les guider dans une médiation au sein de l'équipe ou dans le milieu de stage
3. Si la situation persiste, l'enseignante en informe la chargée de formation pratique qui verra à intervenir auprès du milieu
4. Concernant toute décision sur la poursuite du stage et/ou sur les modalités à mettre en place :
 - a. S'il s'agit de difficultés liées à l'atteinte des objectifs pédagogique du cours, la décision relève de l'enseignant qui pourrait consulter la chargée de formation pratique si des informations complémentaires sur le milieu de stage sont nécessaires
 - b. S'il s'agit d'un changement de milieu de stage, la concertation entre l'enseignante et de la chargée de formation pratique est nécessaire. Celles-ci analyseront la situation et rendront une décision et en informeront la direction de programme
 - c. Si la situation l'exige ou si elle réfère à la Politique de gestion des situations problèmes liées aux comportements et attitudes nécessaires à l'exercice du travail social (annexe 2), la direction de programme pourrait rendre une décision

Reconnaissance des acquis

Il est possible de faire une demande de reconnaissance d'acquis pour le cours TRS4001 Initiation à l'action communautaire. Celle-ci doit être déposée entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre de la session précédant l'entrée en stage. Les informations à ce sujet sont présentées dans le document disponible en ligne sur le site de l'École de travail social à l'adresse :

https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2020/07/demandes_reconnaissance_equivalence_FP1-FP2-ou-milieu_emploi-MAJ-8-07-2020.docx

ANNEXE 1 :

Fiche d'appréciation du milieu de stage

Merci d'avoir participé à cette première édition du Stage d'initiation à l'action communautaire !

Votre appréciation sera grandement utile afin de bonifier la 2ème édition qui se tiendra à l'hiver 2021.

Au plaisir de collaborer à nouveau, Line Lévesque

Nom de votre organisme : _____

Cocher votre appréciation des éléments suivants (5 étant le plus élevé) :

	1	2	3	4	5	Commentaires
Intégration des étudiantes dans votre milieu						
Qualité de présence des étudiantes						
Contact des étudiantes avec la population						
Niveau de connaissance de votre organisme par les étudiantes						
Respect du mandat et des tâches assignées						
Qualité des liens avec l'enseignant.e pendant le stage						
Qualité des liens avec la responsable des stages de l'École						

Quel a été le principal apport des étudiantes dans votre milieu ?

Souhaitez-vous répéter l'expérience à l'hiver 2021 ? _____

Pourquoi ? _____

Autres commentaires constructifs 😊 :

Annexe 2 :

Politique de gestion des situations problèmes liées aux comportements et attitudes nécessaires à l'exercice du travail social³

1. Préambule

L'une des missions universitaires de l'École de travail social est de former des intervenantes et des intervenants qualifiés à l'exercice du travail social, capables d'interagir en situation de complexité avec éthique et rigueur. Pour réaliser cette mission, l'École offre, dans chacun de ses programmes de formation, un curriculum complet qui, par la présentation de connaissances théoriques, méthodologiques et éthiques et à travers l'organisation d'activités de formation pratique, permet d'aborder différentes facettes du travail social.

L'exercice du travail social au Québec est encadré par les normes professionnelles contenues dans le *Code de déontologie de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux* (OTSTCFQ). Les programmes de formation de l'École quant à eux, sont soumis aux normes d'accréditation de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).

2. Énoncé de principes et valeurs préconisés par la formation en travail social

La pratique du travail social fait appel à des valeurs ou à des principes fondamentaux qui sont portés par l'histoire, la culture et différents regroupements ou associations professionnelles.

La formation en travail social à l'École s'inspire des principes et des valeurs éthiques comme ceux qui se retrouvent dans le *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*, chapitre C-26, R. 286.

Les principes et les valeurs du *Code de déontologie* des membres de l'Ordre sont les suivants :

1. *Le respect de la dignité de la personne;*
2. *Le respect des droits des personnes, des familles, des groupes et des collectivités;*
3. *Le respect du principe d'autonomie de la personne et du principe d'autodétermination;*
4. *Le droit de toute personne en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins;*
5. *La promotion des principes de justice sociale;*
6. *La croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;*
7. *La reconnaissance de la nécessité de percevoir et comprendre la personne, le couple et la famille en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changements;*
8. *La promotion du bien-être des personnes, des couples et des familles.*

³ *Comité pédagogique 2019-2020 – Elizabeth Harper, Anne-Marie Piché, Maria Nengeh Mensah et Dominique Allaire en collaboration avec le comité exécutif de l'École de travail social. Adopté en assemblée générale le 15 avril 2020.*

L'École de travail social reconnaît qu'elle a une part de responsabilité quant au développement des connaissances, des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice du travail social. Nous souhaitons qu'à la fin de leurs parcours académiques, les étudiantes, les étudiants possèdent tous les outils nécessaires pour agir en cohérence avec l'ensemble des connaissances, des principes, des valeurs et des normes déontologiques reconnus comme importants pour le travail social.

L'École de travail social reconnaît qu'elle a une responsabilité quant au développement des connaissances, des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice du travail social. Ainsi, l'École doit intervenir lorsqu'il y a en salle de classe, dans les interactions avec le personnel de l'École ou bien dans les activités liées à la formation pratique, des gestes, des comportements ou des attitudes qui représentent un manquement sérieux ou répété aux valeurs, principes et normes préconisés dans le domaine du travail social.

L'UQAM est dotée de mécanismes pour traiter les situations problèmes qui impliquent des employé.e.s, mais il n'y a pas d'équivalent pour les étudiant.e.s, et surtout, pour veiller au respect des principes et valeurs du travail social.

3. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique a trois objectifs :

- guider les étudiantes, les étudiants par rapport aux attentes concernant les comportements et attitudes associés à l'exercice du travail social;
- établir une procédure interne de gestion des situations problèmes à l'École;
- affirmer la responsabilité de l'École de procurer aux étudiantes, aux étudiants, un environnement positif et propice à l'apprentissage.

4. CHAMPS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Cet énoncé de politique concerne des situations problèmes qui ne peuvent être résolues par des dispositifs déjà en place à l'Université ou à l'École. Il s'applique aux étudiantes, aux étudiants inscrits dans un des programmes de l'École de travail social. La politique s'appuie sur l'ensemble des lois, politiques et règlements encadrant la formation universitaire et la pratique du travail social.

Les politiques et règlements institutionnels de l'UQAM

- *La Charte des droits et responsabilités des étudiants*
- *Règlement no 5 – Règlement sur les études de 1^{er} cycle (plus spécifiquement 10.1.3)*
- *Règlement no 8 – Règlement sur les études de 2^e cycle*
- *Politique no 1 – Politique sur la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement*
- *Politique no 16 – Politique contre le harcèlement sexuel*
- *Politique no 25 – Politique de prévention et de sécurité*
- *Politique no 28 – Politique sur les relations interethniques*
- *Politique no 42 – Politique contre le harcèlement psychologique*
- *Politique no 44 – Politique d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap*

Les règlements et politiques départementales

- *La Politique interne d'utilisation des médias sociaux*
- Les contrats pédagogiques encadrant chacun des stages
- *La Procédure de la formation pratique lors de difficultés en stage*

Les documents encadrant la pratique du travail social

- Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, chapitre C-26, R. 286 (en l'adaptant à une situation d'enseignement et d'apprentissage)
- Normes d'agrément et principes de l'Association canadienne pour la formation en travail social

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- L'École a la responsabilité d'assurer la diffusion, la promotion, l'application et la mise à jour de la présente politique.
- L'étudiante, l'étudiant doit prendre connaissance de la présente politique et du *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* et démontrer tout au long de son parcours de formation, une progression constante dans l'atteinte des connaissances, des attitudes et des comportements compatibles avec l'exercice du travail social.
- Les enseignantes, les enseignants et les professionnelles de l'École s'engagent à amener les étudiantes, les étudiants à s'approprier les connaissances, méthodes et habiletés qui permettent l'examen réflexif de leurs pratiques, attitudes et comportements.

6. PROCÉDURES

- Si une situation problème ne peut être réglée par les personnes impliquées, la direction du programme concernée sera saisie de la situation.
- La direction du programme doit :
 - Déterminer si la situation rapportée peut être traitée par un autre mécanisme ou dispositif de l'Université ou de l'École;
 - Convoquer les professeur.e.s membres du comité de programme qui formeront le comité de gestion de la situation;
 - Au besoin, aviser la direction de l'École qui verra à s'assurer de la mise en place d'un plan d'action pour veiller à la sécurité des personnes si cela s'avère nécessaire.
- Le comité de gestion de la situation :
 - Recueille les informations nécessaires auprès des personnes concernées;
 - Analyse la situation en fonction des normes et règlements pertinents;
 - Propose des solutions et actions pertinentes;
 - Fait un compte-rendu écrit de la démarche;
 - Transmet les décisions du comité à l'étudiante, à l'étudiant incluant des explications et suggestions pour favoriser son engagement.

- Le comité pourra :
 - Référer la situation vers les instances internes ou externes appropriées;
 - Inviter l'étudiante, l'étudiant à entreprendre toute démarche utile au bon déroulement de son cheminement;
 - Recommander à la direction du programme d'imposer à l'étudiante, à l'étudiante un cheminement particulier ou des objectifs pédagogiques spécifiques et de déterminer les mesures d'évaluation appropriées.
- Un compte-rendu de l'application de cette politique sera fait chaque année à l'assemblée départementale de l'École de travail social par les directions des programmes.
- Cette politique sera révisée par le Comité pédagogique trois ans après sa mise en vigueur.